



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es : ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir : DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL DE L'ASSOCIATION DU MATERIEL DES FETES

Délibération n°2024_19_04_14

Lors de sa réunion du 13 février 2024, la commission communale de la vie associative a fixé les tarifs pour la location du matériel cédé par l'Association du Matériel des Fêtes à la commune de Moréac. Il est proposé les tarifs de location suivants :

MATERIELS	TARIFS DE LOCATION
Lot de 25 couverts	5 euros
Lot de 50 couverts	10 euros
Lot de 1 table et 2 bancs	5 euros
Lot (vaisselles + bancs + tables)	Forfait de 20 € pour les organismes domiciliés à Moréac

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 13 février 2024,

Sur proposition du Bureau municipal du 08 avril 2024,

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 056-215601402-20240419-DL2024190414-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs suivants de location du matériel cédé par l'Association du matériel des fêtes à la commune :

MATERIELS	TARIFS DE LOCATION
Lot de 25 couverts	5 euros
Lot de 50 couverts	10 euros
Lot de 1 table et 2 bancs	5 euros
Lot (vaisselles + bancs + tables)	Forfait de 20 € pour les organismes domiciliés à Moréac

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024

Le Maire,
Pascal ROSELIER



Pascal Roselier